

CHARTRE D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE L'ADRESSE DE COURRIEL

ACCÈS ET CADRE D'UTILISATION

Cette chartre s'applique à tous les utilisateurs de l'adresse de courriel fournie par l'association. Ce document complétant le Règlement intérieur, chaque utilisateur est réputé l'avoir lu, l'accepter et le respecter lorsqu'il utilise l'adresse de courriel, et tous les logiciels fournis avec.

L'accès, sauf en cas de dysfonctionnement, au serveur de messagerie peut se faire à n'importe quel moment de la journée pour toute personne étant bénévole au sein de l'association, et ce *via* Microsoft Outlook.

Cette messagerie, comme tous les autres logiciels fournis, ne peut être utilisée que dans le cadre des activités liées à l'association et à l'engagement bénévole en celle-ci.

Elle peut être utilisée pour échanger avec un.e autre membre de l'association – un.e bénévole, un.e responsable, un.e bénéficiaire – mais aussi pour accéder à la plateforme e-learning de l'association, ainsi qu'à d'autres services tiers tels que des plateformes de manuels scolaire, pour la préparation des cours et ressources numériques.

DROIT À LA DÉCONNEXION

Conformément aux politiques de droit à la déconnexion, vous avez la possibilité de ne vous connecter à votre adresse de courriel, de consulter, de produire ou d'envoyer des messages que durant les horaires d'ouverture du Bureau, à savoir de 8h30 à 18h30, exceptés dimanches et jours fériés.

MOT DE PASSE ET AUTHENTIFICATION

Le mot de passe que vous utilisez est strictement personnel, et ne doit en aucun cas être communiqué, même à un autre membre de l'association.

Il est fortement conseillé d'utiliser un mot de passe différent des personnels, comportant une suite de caractères, entre 6 et 25, sans logique, avec des minuscules, majuscules, caractères spéciaux (exemples : - * % : / {...}), chiffres. Il ne doit pas comporter d'informations facilement devinables, comme un nom, un mot, une date, un code postal...

En cas de doute quant à son utilisation et sa confidentialité, il est conseillé de le changer, soit directement *via* votre espace, soit en demandant la réinitialisation de votre mot de passe à votre responsable – un mot de passe provisoire vous sera alors communiqué, par courrier ou par SMS, vous permettant de changer le vôtre à la connexion suivante.

Pour augmenter la sécurité d'accès, il est conseillé d'utiliser la connexion à deux facteurs d'authentification (2FA) qui, en plus de votre mot de passe, demandera d'approuver la connexion *via* une application d'authentification, ou de fournir un code envoyé sur cette dernière ou par SMS. Pour activer cette option, rendez-vous dans la rubrique « Afficher le compte » dans votre espace messagerie.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les informations, documents, contenus pédagogiques, supports, données personnelles, listes de diffusion, fichiers et plus largement tout élément transmis, reçu ou produit *via* l'adresse de courriel de l'association ou tout autre moyen de consultation et de communication sont la propriété exclusive de l'association ou de leurs ayants droit.

Toute communication, diffusion, transmission ou partage de ces informations ou documents à des tiers est strictement interdite sans autorisation expresse de l'association ou sans y être habilité par la fonction ou la mission exercée.

Il est également interdit de modifier, supprimer ou altérer les mentions, signatures et pieds-de-page standard des courriels émis depuis l'adresse de messagerie de l'association, sauf autorisation explicite.

L'obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de l'engagement bénévole et demeure en vigueur après la fin de celui-ci.

SÉCURITÉ DES USAGES ET VIGILANCE NUMÉRIQUE

Chaque utilisateur est tenu de faire preuve de vigilance dans l'utilisation de la messagerie électronique.

Il est formellement recommandé de ne pas ouvrir de lien, pièce jointe ou de fichier lorsque l'expéditeur est inconnu, douteux ou lorsque le contenu du message suscite un doute quant à son authenticité ou sa sécurité.

En cas de message demandant la communication d'informations confidentielles (mot de passe, codes, informations personnelles, documents internes, données sensibles), l'utilisateur doit s'abstenir de toute réponse et signaler immédiatement le message à son responsable.

L'utilisateur s'engage à ne pas cliquer sur des liens ou à ne pas installer de logiciels ou extensions depuis des sources non vérifiées via l'adresse de courriel de l'association.

Tout incident de sécurité, suspicion de piratage ou usage frauduleux de la messagerie doit être signalé sans délai à un responsable de l'association.

USAGE RESPONSABLE ET IMAGE DE L'ASSOCIATION

L'adresse de courriel de l'association représente celle-ci auprès de ses membres, partenaires, bénéficiaires et tiers.

À ce titre, l'utilisateur s'engage à adopter un ton courtois, respectueux et professionnel dans l'ensemble de ses communications, et à s'abstenir de tout propos déplacé, discriminatoire, injurieux, diffamatoire, politique ou contraire aux valeurs de l'association.

Toute utilisation de la messagerie portant atteinte à l'image ou à la réputation de l'association est interdite.

DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Les données personnelles échangées via la messagerie (coordonnées, informations sur les bénéficiaires, bénévoles ou partenaires) doivent être traitées avec la plus grande confidentialité.

Il est interdit de collecter, conserver ou transmettre des données personnelles sans nécessité liée à la mission, ni de les utiliser à des fins personnelles.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles de protection des données en vigueur et les consignes internes de l'association en la matière.

CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES COURRIELS

Les courriels et documents liés aux activités de l'association peuvent être archivés à des fins organisationnelles, opérationnelles ou légales.

À la fin de la mission ou sur demande de l'association, l'utilisateur s'engage à supprimer toute copie locale ou personnelle des documents et informations professionnels détenus.

RESPECT DE LA CHARTE ET SANCTIONS

Le non-respect de cette charte pourra faire l'objet de sanctions telles que la suspension ou la suppression des accès, voire à l'interruption, temporaire ou définitive, de la mission par décision de la présidence en conseil disciplinaire.